

Paris, le 17 décembre 2019

Mesdames et messieurs les gestionnaires des établissements adhérents aux groupements de prestations de services

S/C de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements des Académies de Paris et Créteil

Objet : Modification de calendrier concernant le Marché de « Contrôle d'Hygiène Alimentaire »

Cher (e) collègue,

Je vous informe que le planning prévisionnel des opérations prévues dans le cadre du renouvellement du marché transmis le 18 octobre dernier est modifié de la manière suivante :

- **Le 06 juin 2019** Accès à la plateforme des besoins et aux conventions
- **Le 30 juin 2019** Réception des états de besoins des adhérents et de l'enquête de satisfaction
- **Le 18 octobre 2019** Envoi de l'avis d'appel à la concurrence pour publication BOAMP et sur l'AJI
- **Le 25 novembre 2019** Réception des offres des candidats
- **Le 02 décembre 2019** Réunion des adhérents au Lycée Janson de Saily (à 09h00 : ouverture des plis) et réunion des adhérents au Lycée Janson de Saily (à 10h00 : analyse des offres)
- **Le 11,13 décembre 2019** Envoi de l'avis d'appel à la concurrence pour publication JOUE, BOAMP et sur PLACE
- **Le 14 janvier 2020** Remise des offres
- **Le 17 janvier 2020** Réunion de la CAO de l'établissement coordonnateur, information des fournisseurs choisis et des candidats non retenus
- **Le 01 février 2020** Début de l'exécution du marché par l'entreprise(s) sélectionnée(s)

En effet, la procédure de renouvellement débutée en octobre dernier, entachée d'irrégularité sur le plan juridique, m'a conduit à

- à effectuer une « déclaration sans suite pour une ou des raisons autres que celles liées à l'infructuosité de la procédure d'attribution » et
- de lancer très rapidement une nouvelle consultation dès la mi-décembre.

Un avenant avec l'entreprise AGROBIO est en cours de signature afin de ne pas interrompre la continuité de service et ce jusqu'au 01^{er} février 2020, date du début du nouveau marché. Il sera mis à votre disposition sur la Plateforme AJI.

Je précise que dès le 01 janvier 2020, cet avenant prend en compte les nouveaux adhérents et exclut les établissements n'ayant pas renouvelé leur adhésion.

Je tiens à vivement remercier les adhérents ayant participé aux travaux de la commission du 02 décembre 2019 pour leur efficacité, leur engagement.

Une réunion d'information et d'échanges sur notre groupement de services et son évolution pourra être organisée courant janvier à la demande des adhérents. Nous recevrons à cette occasion les responsable(s) des entreprise(s) retenue(s) qui pourront vous apporter toutes les précisions dont vous souhaiteriez prendre connaissance.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous prie d'agréer, cher(e) collègue, l'expression de mes salutations distinguées.

Le représentant de l'établissement coordonnateur

Marc GUILLEN



Administrateur de l'éducation nationale au Lycée Janson de Sailly